3K ELEC

Société par Actions simplifiées au capital de 500,00 €

Siège social : 46, rue André Nouet

95330 DOMONT

RCS 850 492 299 de PONTOISE

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2022

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 30/06/2023, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

Résolution d'affectation du résultat

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

Un Bénéfice de 2 609**,00 €**

De la manière suivante :

-Affectation du Bénéfice en report à nouveau créditeur de 2 609**,00 €**

-Le solde en report nouveau créditeur est de **22 870**,00 €

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Imprimé 2065 du 26/07/2023

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes	
Déclaration néante	
Si PME innovantes	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)	

A ADRESSES DE L'ENTREPRISE	46 RUE ANDRE NOUET, 95330 DOMONT
adresse du siège social	95330 DOMONT
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse de messagerie	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées	ELECTRICITE COURANT FORT COURANT FAIBLE	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC	
1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Désignation du prestataire	

Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :		Tél :	

Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément	
Visa : CGA		Viseur conventionné	

Imprimé 2065 du 26/07/2023

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %	3 069
Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies					
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer	
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

Imprimé 2033A du 26/07/2023

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N			
			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	19 746	030	7 330	12 416
Immobilisations financières (1)		040		042		
Total I (5)		044	19 746	048	7 330	12 416
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	5 240	066		5 240
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	14 690	070		14 690
	Autres (3)	072	36 444	074		36 444
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084		086		
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096	56 374	098		56 374
Total général (I + II)		110	76 120	112	7 330	68 790

PASSIF				Exercice N NET
Capitaux propres				
Capital social ou individuel			120	500
Écarts de réévaluation			124	
Réserve légale			126	50
Réserves réglementées			130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	)	132	
Report à nouveau			134	20 261
Résultat de l'exercice			136	2 609
Subventions d'investissement			137	
Provisions réglementées			140	
Total I			142	23 420
Provisions pour risques et charges — **Total II**			154	
Dettes (4)				
Emprunts et dettes assimilées			156	14 424
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
Fournisseurs et comptes rattachés			166	290
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	18 265)	172	30 656
Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	45 370
Total général (I + II + III)			180	68 790

Renvois

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	

(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 26/07/2023

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant							
A - RÉSULTAT COMPTABLE							Exercice N
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
Production vendue	biens		215		214		
	services		217		218		72 252
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
Production immobilisée					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		72 252
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234		
Variation de stock (marchandises)					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240		
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	59 743
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle	243		)		244	118
Rémunérations du personnel					250		5 074
Charges sociales					252		1 565
Dotations aux amortissements					254		2 639
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		)	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264		69 139
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		3 113
Produits et charges divers							
Produits financiers					(III)	280	
Produits exceptionnels					(IV)	290	
Charges financières					(V)	294	
Charges exception-nelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		)	(VI) 300	45
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices					(VII)	306	460
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		2 608

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2					312	2 608	314	
Réintégrations								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
Provisions non déductibles					322			
Impôts et taxes non déductibles					324	460		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Déductions								
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986			342	
Zone franche urbaine (44 octies A)				987				
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127				
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)				138				
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981				
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991				
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992				
Investissements outre-mer				344				
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				345				
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993				
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346			350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	3 068	354	
Déficits								
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	3 068	372	

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 26/07/2023

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460	17 830	462		464		466	17 830		
Autres immobilisations corporelles	470	1 916	472		474		476	1 916		
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490	19 746	492		494		496	19 746		

II AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	510		512		514		516		
Constructions	520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
Matériel de transport	550	4 000	552	2 000	554		556	6 000	
Autres immobilisations corporelles	560	692	562	639	564		566	1 331	
TOTAL	570	4 692	572	2 639	574		576	7 331	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033E du 26/07/2023

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire néant		X

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE			020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	du		au	
Date de cessation			186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	